

WO/GA/53/9

ORIGINAL : anglais

DATE : 15 décembre 2020

# Assemblée générale de l’OMPI

**Cinquante‑troisième session (29e session extraordinaire)  
Genève, 21 – 25 septembre 2020**

Rapport

*adopté par l’Assemblée générale de l’OMPI*

1. L’Assemblée générale de l’OMPI avait à examiner les points suivants de l’ordre du jour unifié (document A/61/1) : 1, 2, 4, 5, 6, 8, 10, 11.i), 11.iii), 12, 21 et 22.
2. Le rapport sur ces points, à l’exception des points 10.i), 10.iii) et 12, figure dans le rapport général (document A/61/10).
3. Le rapport sur les points 10.i), 10.iii) et 12 figure dans le présent document.
4. M. l’Ambassadeur Omar Zniber (Maroc), président de l’Assemblée générale de l’OMPI, a présidé la session.

## Point 10 de l’ordre du jour unifié

## Rapports d’audit et de supervision

i) Rapport de l’Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS)

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/GA/53/1 et A/61/6.
2. Le président de l’OCIS de l’OMPI a prononcé la déclaration suivante :

“Merci beaucoup, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les délégués, bonjour.

“Laissez‑moi tout d’abord me présenter. Mon nom est Mukesh Arya et je suis l’actuel président de l’Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS). Je suis accompagné de Mme Tatiana Vasileva, vice‑présidente de l’OCIS.

“Avant de présenter notre rapport annuel, j’aimerais saisir cette occasion pour remercier Mme Maria Vicien‑Milburn, qui a assuré la présidence de l’Organe en 2019. Outre les réunions en personne, l’OCIS a tenu des consultations internes approfondies par courrier électronique et sur d’autres plateformes virtuelles, en particulier durant la pandémie, afin de fournir des avis à l’OMPI, selon que de besoin.

“Au cours de la période considérée, l’Organe a connu un changement de sa composition, notamment en ce qui concerne le groupe B et le groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes. Ainsi, le mandat de MM. Egbert Kaltenbach et Gábor Ámon a pris fin en janvier 2020, et MM. Bert Keuppens et Igors Ludboržs ont tenu leur première réunion en avril 2020.

“Le présent rapport revient sur les principales questions examinées par l’OCIS au cours de ses cinquante‑quatrième, cinquante‑cinquième et cinquante‑sixième sessions, jusqu’en avril 2020. Les questions examinées durant les cinquante‑septième et cinquante‑huitième sessions, jusqu’au 4 septembre 2020, seront présentées à la prochaine session de l’Assemblée générale de l’OMPI.

“Je vais maintenant vous présenter un bref résumé des principales activités menées par l’OCIS, reproduites dans le rapport annuel de l’OCIS en référence au document WO/GA/53/1, présenté devant l’Assemblée générale de l’OMPI (et devant la trente et unième session du Comité du programme et budget).

“Premièrement, en ce qui concerne la supervision interne, j’ai le plaisir de vous informer que la Division de la supervision interne (DSI) a régulièrement présenté ses rapports d’activité trimestriels à l’OCIS. L’Organe a examiné la mise en œuvre du programme de travail approuvé de la DSI pour 2019 et s’est dit satisfait des progrès accomplis, y compris des résultats de l’enquête sur le niveau de satisfaction des clients.

“L’Organe a examiné le projet de programme de travail annuel en matière de supervision pour 2020 avant sa finalisation. Il s’est dit satisfait de ce programme et l’a appuyé. L’Organe s’est également dit satisfait des mesures proposées par la DSI pour ajuster le programme de travail selon que de besoin, compte tenu de la pandémie de COVID‑19.

“Au cours de la période considérée, l’OCIS a examiné deux rapports d’audit interne et trois rapports d’évaluation et a donné son avis. L’Organe a également été informé de l’état d’avancement des enquêtes et de l’évolution de la charge de travail, des plaintes reçues et des plaintes fondées par catégorie de faute. Dans les affaires où la DSI pouvait se retrouver en situation de conflit d’intérêts potentiel, l’OCIS a examiné chaque dossier de manière approfondie et a donné des avis, selon que de besoin.

“Enfin, l’Organe s’est dit satisfait du suivi et des rapports établis par la DSI concernant l’état d’avancement de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision, un point sur lequel nous reviendrons.

“Passons maintenant à la question de l’audit externe. Au cours de la période considérée, l’Organe a examiné, avec les représentants du vérificateur externe des comptes, le projet de Rapport sur la planification de l’audit externe pour 2019, les résultats de l’audit intermédiaire de 2019 et la situation finale de l’audit des états financiers de l’OMPI. L’Organe a noté que le vérificateur externe des comptes s’était dit satisfait de la qualité des états financiers de l’OMPI. L’Organe a également pris note des observations du vérificateur externe des comptes selon lesquelles, malgré les répercussions importantes de la pandémie de COVID‑19, les résultats des états financiers indiquaient que la situation financière de l’OMPI était saine et stable compte tenu des recettes et des réserves prévues. Le vérificateur externe des comptes a ajouté que l’OMPI était très bien placée, au regard des autres organisations du système des Nations Unies, pour affronter l’incertitude financière.

“Dans l’ensemble, l’Organe s’est félicité de la poursuite des échanges réguliers avec le vérificateur externe des comptes.

“En ce qui concerne l’information financière, la direction de l’OMPI présentera en détail les états financiers de l’OMPI à l’Assemblée générale. Je mentionnerai néanmoins la politique en matière de placements de l’OMPI, compte tenu de la situation créée par la pandémie. En réponse aux questions posées par l’OCIS, la direction l’a assuré que la politique en matière de placements de l’OMPI, ainsi que sa stratégie à long terme dans ce domaine, avaient été conçues pour résister à d’éventuelles difficultés, telles que celles posées par la pandémie. De ce fait, l’OMPI poursuivra ses placements selon la même politique et la même stratégie en matière de placements.

“S’agissant de la mise en œuvre des recommandations en matière de supervision, compte tenu de l’importance accordée par les États membres à la mise en œuvre de ces recommandations et de leur valeur ajoutée, l’OCIS a poursuivi sa pratique consistant à examiner l’état d’avancement de la mise en œuvre des recommandations à chacune de ses sessions. En ce qui concerne les résultats de la cinquante‑sixième session dans ce domaine, présentés dans le présent rapport, l’OCIS a pris note des 130 recommandations en suspens, dont 38% sont jugées prioritaires. Les recommandations en retard ont légèrement augmenté, passant de 48 à 54. Nous sommes satisfaits du taux de mise en œuvre des recommandations. L’Organe assure qu’il examinera de près les critères de clôture pour toutes les recommandations considérées comme mises en œuvre. Il peut être utile de mentionner ici que, lors des cinquante‑septième et cinquante‑huitième sessions, l’Organe a examiné les recommandations du Corps commun d’inspection (CCI) et leur mise en œuvre, que les rapports de session indiquent l’état d’avancement dans ce domaine et qu’ils ont été diffusés auprès des États membres.

“S’agissant du Bureau de la déontologie, l’OCIS a examiné le rapport annuel du Bureau de la déontologie et son projet de programme de travail pour 2020, et a donné des conseils en vue d’une amélioration. L’Organe s’est à nouveau dit préoccupé de la situation des recommandations non appliquées figurant dans le rapport d’audit sur le “cadre éthique de l’OMPI”, publié en 2016. Enfin, l’Organe s’est dit satisfait du projet révisé d’ordre de service sur le Bureau de la déontologie de l’OMPI, après de longues discussions avec le chef du Bureau de la déontologie, entamées en mai 2018.

“L’Organe a également longuement examiné l’ordre de service n° 33/2017 sur la Politique de protection contre les représailles en raison du signalement d’une faute ou de la collaboration à des audits ou enquêtes dûment autorisés de l’OMPI. Il s’est dit préoccupé par l’efficacité de la protection des lanceurs d’alerte et a proposé que les dispositions concernant les conflits d’intérêts soient encore renforcées afin de protéger l’intégrité de la procédure.

“En ce qui concerne le bureau du médiateur, au cours de la période considérée, l’OCIS a examiné avec le médiateur son rapport d’activité pour 2018 et a noté avec satisfaction qu’il y avait eu une augmentation des consultations préventives. Le médiateur a présenté trois recommandations générales, dont l’OCIS prévoit de suivre la mise en œuvre. L’Organe a pris note de la qualité du rapport du médiateur et recommande aux États membres de consulter régulièrement ses rapports d’activité. En particulier, l’OCIS recommande aux États membres de mettre en place un mécanisme d’examen périodique des recommandations formulées par le médiateur, ainsi qu’il est indiqué dans le rapport d’activité, sans que cela nuise au caractère informel de la fonction elle‑même.

“En conclusion, au nom de l’Organe consultatif indépendant de surveillance, je tiens à exprimer ma gratitude au Directeur général, qui a toujours assisté aux sessions de l’OCIS pour nous informer de la vision de l’OMPI, nous donner son analyse et nous présenter une vue d’ensemble. Sa participation régulière témoignait également de son engagement en faveur de la responsabilisation, de l’éthique et de la bonne gouvernance. Nous lui souhaitons plein succès dans ses projets futurs. Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue au Directeur général désigné et attends avec intérêt de collaborer avec lui. Je tiens également à remercier le sous‑directeur général chargé du Secteur administration et gestion pour sa participation active à toutes les sessions de l’OCIS et la facilitation de nos travaux. Nous lui souhaitons une retraite sous le signe de la santé, du bonheur et de la poursuite de ses activités.

“Nous remercions le directeur de la DSI, le contrôleur, la cheffe du Bureau de la déontologie, le médiateur et d’autres membres de la haute direction, ainsi que le vérificateur externe des comptes, pour la disponibilité, la clarté et l’ouverture dont ils ont fait preuve dans leurs échanges réguliers avec l’OCIS, ainsi que pour les informations fournies. Je tiens également à faire part de notre satisfaction à l’égard des réunions cordiales tenues avec les présidents de l’Assemblée générale et du Comité de coordination de l’OMPI, ainsi que de l’efficacité de nos échanges sur les questions importantes.

“Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président. Je suis prêt à répondre à toute question que vous pourriez avoir sur notre rapport.”

1. La délégation de la Fédération de Russie, parlant au nom du groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale, a remercié l’OCIS pour son rapport et pour l’excellent travail effectué par ses membres. Elle s’est félicitée de l’évaluation positive du programme de travail en matière de supervision interne et a pris note du fait que la stratégie semblait être mise en œuvre de manière satisfaisante. Ayant constaté que les rapports périodiques du médiateur faisaient état d’améliorations de la qualité dans la gestion des travaux menés dans ce domaine, la délégation a dit espérer qu’il serait possible de poursuivre sur cette voie. Elle a en outre noté qu’il était extrêmement important que le travail soit accompli à tous les niveaux de l’OMPI et a estimé qu’il existait une bonne coopération entre les différents organes de l’OMPI concernés. Un large éventail de questions avait été abordé, le système de prise de décisions était constructif et le système financier solide, ce qui, dans l’ensemble, était satisfaisant.
2. La délégation de la Chine a remercié l’OCIS, le vérificateur externe des comptes et la Division de la supervision interne (DSI) pour leurs rapports annuels et s’est félicitée de l’ampleur du travail accompli. Elle a noté avec satisfaction que malgré la pandémie de COVID‑19, qui posait de grandes difficultés à l’OCIS, l’Organe était en mesure de terminer ses travaux en temps utile. La délégation a estimé que l’indépendance et l’efficacité de la fonction de supervision étaient particulièrement importantes et a dit espérer que l’OCIS continuerait de collaborer avec le Directeur général, l’Équipe de haute direction et les autres organes de supervision afin que des recommandations indépendantes et de qualité puissent être formulées.
3. La délégation de l’Iran (République islamique d’) a remercié l’OCIS pour son rapport annuel, rappelant le rôle important joué par l’Organe dans la préservation de l’efficacité et du bon fonctionnement de l’Organisation, et dans les efforts déployés sans relâche afin d’améliorer la fonction de supervision de l’OMPI. La délégation s’est félicitée de l’interaction positive entre l’OCIS et les États membres dans le cadre des réunions d’information régulièrement organisées à l’intention des représentants des États membres, de la présentation systématique de rapports au Comité du programme et budget (PBC) et à l’Assemblée générale de l’OMPI, et de l’interaction régulière entre l’OCIS et le vérificateur externe des comptes. En ce qui concerne la question de l’incidence de la pandémie sur la gestion financière de l’OMPI, la délégation a fait observer que la direction avait assuré à l’OCIS que la politique en matière de placements de l’OMPI, ainsi que sa stratégie à long terme dans ce domaine, avaient été conçues pour résister à d’éventuelles difficultés, telles que celles actuellement posées par la pandémie.
4. La délégation de la Fédération de Russie a appuyé la déclaration faite préalablement au nom du groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale et a remercié l’OCIS pour son rapport annuel. Notant le rôle important joué par l’OCIS en matière de supervision, et se référant en particulier au PBC, la délégation a estimé que les évaluations et la supervision étaient particulièrement utiles pour l’Organisation à ce stade. La délégation s’est félicitée de la qualité du rapport annuel de l’OCIS, des travaux effectués par l’Organe et des évaluations positives qu’il avait fournies, notamment s’agissant de la gestion financière de l’OMPI et de l’activité du médiateur. Elle a également pris note de l’excellente interaction avec le vérificateur externe des comptes et a exprimé sa gratitude aux membres de l’OCIS et à tous les membres de l’OMPI qui avaient régulièrement collaboré avec l’OCIS en participant à ses réunions. La délégation a dit espérer que l’approche constructive adoptée aiderait à déterminer les politiques, en particulier sur les questions de gestion des risques, d’autres questions de supervision et les questions relatives au fonctionnement administratif et budgétaire de l’Organisation. Cette supervision pouvait apporter une valeur ajoutée et aider les États membres grâce à la communication d’avis d’experts sur des questions pertinentes à l’ordre du jour. Exprimant l’espoir que la nouvelle pratique se poursuivrait à l’avenir, la délégation a approuvé l’engagement pris par l’OCIS de surveiller les répercussions financières de la pandémie sur les travaux de l’Organisation. Par ailleurs, la délégation a indiqué que le groupe accueillerait avec intérêt les nouvelles évaluations et recommandations concernant la manière dont un tel exercice serait effectué, et a conclu en souhaitant que l’OCIS continue d’obtenir des résultats positifs dans l’aide qu’il apportait à l’Organisation.
5. La délégation des États‑Unis d’Amérique a fait sienne la déclaration à faire au nom du groupe B. Elle s’est félicitée des efforts déployés par l’OCIS, en particulier en cette période difficile, réitérant la déclaration qu’elle avait faite au cours de la session du PBC. La délégation s’est dite entièrement d’accord avec l’avis de l’OCIS selon lequel les États membres pourraient tirer parti des informations contenues dans le rapport d’activité du médiateur, et a demandé si le Secrétariat pouvait faire part de l’état d’avancement des travaux ou des efforts déployés afin que le rapport soit disponible pour la prochaine session du Comité de coordination de l’OMPI. La délégation a noté que l’OCIS avait demandé des précisions et des informations concernant les statistiques fournies aux paragraphes 24 et 25 du rapport annuel du Bureau de la déontologie sur les plaintes faisant état de représailles et le réexamen de ces décisions par le Bureau de la déontologie du Bureau des Nations Unies pour les services d’appui aux projets (UNOPS). La délégation a demandé si l’OCIS était en mesure de fournir davantage de détails sur la demande de précisions.
6. La délégation de l’Australie a dit grandement apprécier le travail effectué par l’OCIS et son rôle en matière de fourniture d’avis d’experts indépendants et de supervision. La délégation a salué le dévouement de l’OCIS, qui continuait de se réunir virtuellement en ces temps difficiles. La délégation s’est dite ravie de lire dans le rapport que l’OCIS était généralement satisfait des travaux menés par l’OMPI. Elle a estimé que le rôle du Bureau de la déontologie de l’OMPI était essentiel et a fait observer que l’OCIS jouait un rôle consultatif important s’agissant de cette fonction. La délégation s’est félicitée de la collaboration entre l’OCIS et le Bureau de la déontologie pour appuyer les pratiques recommandées. Elle a dit attacher une grande importance à la mise en œuvre efficace de la Politique de protection contre les représailles en raison du signalement d’une faute ou de la collaboration à des audits ou enquêtes dûment autorisés (Politique de protection des lanceurs d’alerte) et a appuyé les efforts déployés pour assurer le respect par l’OMPI des pratiques recommandées.
7. La délégation du Maroc a remercié l’OCIS pour son rapport et pour son rôle essentiel dans le mécanisme de supervision, qui contribuait à maintenir la pertinence des activités menées par l’OMPI. Tout en se déclarant très satisfaite de l’excellente communication et de l’interaction régulière entre l’OCIS et les États membres, ainsi que de la synergie avec le vérificateur externe des comptes, la délégation a dit espérer que l’Organe continuerait de jouer un rôle actif dans la supervision générale et les mécanismes de supervision de l’Organisation.
8. Le président de l’OCIS a pris note des mots très encourageants des délégations à l’intention de l’OCIS et a déclaré que l’Organe continuerait d’œuvrer à la réalisation des attentes des États membres. S’agissant des deux points qu’il avait jugés importants, le président de l’OCIS a tout d’abord examiné la recommandation du médiateur. Il a déclaré que, puisque la fonction du médiateur constituait un mécanisme informel du système général de gouvernance, il était impératif que l’examen et la révision des politiques et pratiques de l’Organisation soient régulièrement menés. Néanmoins, compte tenu de la nature du travail effectué à cet égard, le président de l’OCIS a déclaré qu’il était important de veiller à ce que le bureau du médiateur dispose d’une marge de manœuvre suffisante pour examiner les recommandations suggérées dans l’intérêt général de l’Organisation. S’agissant du Bureau de la déontologie, le président de l’OCIS a déclaré qu’il avait également besoin d’un examen en raison de son caractère évolutif, tant du point de vue de ceux qui administraient la politique que de ceux qui en bénéficiaient. Le président de l’OCIS a suggéré qu’il était temps d’examiner la politique afin de rendre la protection des lanceurs d’alerte plus inclusive. Le président de l’OCIS a estimé que le Comité de coordination de l’OMPI était engagé dans cet exercice et a conclu en déclarant que l’OCIS continuerait de suivre les orientations de l’Assemblée générale de l’OMPI.
9. En réponse à la question soulevée par la délégation des États‑Unis d’Amérique, le Directeur général a donné des explications dans l’intérêt des délégations qui ignoraient que le rapport du médiateur était publié sur l’Intranet à l’attention de l’ensemble du personnel. L’Administration n’avait aucune objection de quelque nature que ce soit quant à la suggestion faite par l’OCIS et, de fait, suite à l’intervention de la délégation des États‑Unis d’Amérique durant le PBC, des mesures étaient déjà en cours pour donner suite à la demande tendant à ce que tous les États membres aient accès au rapport.
10. Le président a remercié le président de l’OCIS pour les précisions importantes qu’il avait apportées.
11. L’Assemblée générale de l’OMPI a pris note du “Rapport de l’Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l’OMPI” (document WO/GA/53/1).

iii) Rapport du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/GA/53/2 et A/61/6.
2. Le directeur de la DSI a déclaré que, conformément à la Charte de la supervision interne, la DSI rendait compte des activités de supervision qu’elle avait menées au cours de la période couverte par le rapport, qui allait du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2019, et ce avec plaisir. La période considérée s’étendait sur six mois car elle avait été modifiée pour correspondre à celle couverte par les états financiers, conformément à la recommandation des vérificateurs externes des comptes. Le directeur de la DSI a indiqué que le rapport annuel figurait dans le document WO/GA/53/2. À la date d’établissement du rapport, la DSI avait pleinement mis en œuvre le programme de travail de supervision pour 2019 et le programme de travail établi pour 2020 était en bonne voie, les ajustements nécessaires ayant été opérés compte tenu des répercussions de la pandémie. Au cours de la période considérée, les audits, évaluations et investigations menés par la DSI avaient porté sur les domaines opérationnels essentiels ci‑après : projet de système de gestion des contenus de l’OMPI, gestion des services internes dans le Secteur administration et gestion, processus de clôture des comptes, politique de l’OMPI en matière d’égalité des sexes, partenariats de l’OMPI, procédures de passation de marchés, systèmes de gestion des demandes des clients et entrée des véhicules à l’OMPI. S’agissant des investigations, au cours de la période considérée, 17 nouvelles enquêtes avaient été enregistrées et 20 enquêtes avaient été closes. Au 31 décembre 2019, 11 enquêtes étaient en cours, dont cinq faisaient l’objet d’une évaluation préliminaire, deux d’une enquête complète et quatre étaient en suspens du fait d’une procédure en cours menée par une autre entité. Parmi les enquêtes en cours, 10 avaient été ouvertes en 2019 et une en 2016. Au 31 décembre 2019, le délai moyen de traitement des affaires était de 4,2 mois, bien en deçà de l’objectif de six mois. Au cours de la période considérée, trois rapports sur la gestion, qui contenaient des recommandations relatives aux systèmes de gestion des demandes des clients, aux procédures de passation de marchés et à l’entrée des véhicules à l’OMPI, avaient été publiés. S’agissant des recommandations, la DSI avait continué de gérer la mise en œuvre des recommandations de supervision et d’en rendre compte au moyen du système TeamCentral, qui avait facilité le dialogue avec les chefs de programme et leurs suppléants, en vue d’un suivi efficace de la mise en œuvre de toutes les recommandations ouvertes. À la date d’établissement du rapport de 2020, on comptait 117 recommandations ouvertes, dont 41 étaient jugées hautement prioritaires et 76 moyennement prioritaires. Les recommandations de la DSI représentaient 86% des recommandations de supervision ouvertes; 55 recommandations de la DSI et six recommandations du vérificateur externe des comptes ont été classées au cours de la période. Cinq d’entre elles faisaient partie des recommandations précédentes des vérificateurs externes des comptes dont la mise en œuvre était suivie par la DSI. Par ailleurs, aucune recommandation de la DSI n’a été close sans avoir été mise en œuvre au cours de la période considérée. En plus des activités de supervision prévues, la DSI a continué de fournir des conseils professionnels, sur demande, concernant les documents de politique générale, les évaluations, les processus opérationnels ou le cadre réglementaire. En 2020, au cours de la période considérée, la DSI a donné au Cabinet du Directeur général des avis sur l’évaluation des bureaux extérieurs prévue en 2020‑2021, conformément à la décision de l’Assemblée générale de l’OMPI. Cet avis a consisté en une grille d’évaluation contenant un ensemble non exhaustif de questions d’évaluation de base, de sources de données et d’emplacements de données. La Section de l’évaluation a reçu une demande de services consultatifs de la part du Bureau régional pour l’Asie et le Pacifique en vue de procéder à une évaluation ex ante. L’objectif de cette évaluation était de déterminer si le cadre technique du Bureau était bien conçu et utile. La DSI avait assisté régulièrement aux sessions de l’OCIS, rendant compte de la mise en œuvre du plan de supervision interne, de l’examen des résultats de la supervision et d’autres aspects concernant le travail et le fonctionnement de la division et sollicitant de temps à autre l’avis de l’OCIS. L’OCIS avait tenu ses cinquante‑quatrième et cinquante‑cinquième sessions au cours de la période couverte par le rapport. La DSI entretenait de bonnes relations de travail avec les vérificateurs externes des comptes et tenait régulièrement des réunions sur les questions d’audit, de contrôle interne et de gestion des risques. Le vérificateur externe des comptes et la DSI avaient mis en commun des stratégies, des programmes annuels et des rapports spécifiques en vue d’assurer une couverture de supervision efficace et d’éviter tout chevauchement ainsi que toute lassitude en matière de supervision. Le Secrétariat avait collaboré activement avec les vérificateurs externes des comptes au cours de leurs audits de 2019 et leur avait fourni les informations requises chaque fois que cela s’était révélé nécessaire. Le Secrétariat s’était entretenu régulièrement avec le médiateur et la cheffe du Bureau de la déontologie pour assurer une bonne coordination et apporter un appui supplémentaire. Sur le plan de la communication, au titre des efforts qu’elle déploie de manière continue pour mieux expliquer et faire connaître la fonction de supervision interne, la DSI avait continué d’établir des contacts avec le personnel de l’OMPI dans le cadre des cours d’initiation à l’intention des nouveaux fonctionnaires, du bulletin de la DSI, du tableau de bord de la DSI et des exposés présentés aux directeurs et aux membres de la haute direction, selon que de besoin. S’agissant des enquêtes de satisfaction, la DSI avait continué de solliciter les observations de collègues sur la qualité de ses activités de supervision au moyen d’enquêtes de satisfaction prévues après chaque mission. L’analyse globale des résultats d’enquête faisait état d’un taux de satisfaction moyen de 85% pour les enquêtes réalisées à l’issue des missions et de 76% un an après les missions. Pendant la période considérée, la DSI a continué de collaborer et de travailler en réseau de manière active et utile avec d’autres organismes et entités des Nations Unies. La DSI a notamment participé à la réunion annuelle des représentants des services d’audit interne des organismes des Nations Unies, tenue du 21 au 25 août 2019 à Montréal (Canada). Elle a participé à la réunion annuelle des représentants des services d’enquête des Nations Unies, tenue du 6 au 8 novembre 2019 à Genève, qu’elle a coorganisée. Elle a également participé à la réunion du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l’ONU, tenue le 28 novembre 2019 à Bonn. La DSI a confirmé que, au cours de la période considérée, aucun cas ni aucune activité qui aurait pu être considéré comme compromettant l’indépendance de ses activités n’avait été observé. Concernant les ressources en matière de supervision, aux fins de l’exécution de son mandat, la DSI s’était vu allouer un budget biennal de 5,072 millions de francs suisses, soit 0,73% du budget de l’OMPI pour l’exercice biennal 2018‑2019. Dans l’ensemble, le niveau des ressources humaines et financières avait été suffisant pour que la DSI puisse couvrir efficacement les secteurs prioritaires recensés dans les programmes de travail. La mise en commun de plans de supervision et la coordination permanente des activités de supervision avec le vérificateur externe des comptes, ainsi que l’utilisation rationnelle des outils informatiques, avaient également permis d’améliorer l’efficacité des activités menées et la couverture des secteurs à risque. Sur le plan de la formation, dans une perspective de formation professionnelle continue, les membres du personnel de la DSI avaient participé à diverses activités de formation afin d’acquérir de nouvelles connaissances, des aptitudes techniques et d’autres compétences et de renforcer ainsi le fonctionnement et l’efficacité de la division dans le cadre de ses missions de supervision. En moyenne, chaque membre du personnel de la DSI avait suivi 10 jours de formation sur la prévention et la détection des fraudes, les techniques de recherche en matière d’enquête, l’analyse des données, l’application de visualisation Tableau, la saisie des données numériques, la cybersécurité, la gestion des conflits, l’évaluation des politiques dans les domaines de la science et de l’innovation, la politique en matière de sciences du comportement, l’outil TeamMate et la synergologie, entre autres. Ayant conclu ses observations, le directeur de la DSI a remercié les délégations pour leur attention et a indiqué qu’il répondrait avec plaisir à toute question ou recevrait avec intérêt tout commentaire.
3. La délégation du Royaume‑Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié l’OCIS, le vérificateur externe des comptes et le directeur de la DSI pour l’établissement de ces documents. Le groupe B était reconnaissant de la possibilité qui lui était donnée de faire part de ses observations sur ces rapports, tels qu’ils avaient été présentés à l’Assemblée générale de l’OMPI par le PBC. Le groupe B a réaffirmé l’importance de l’OCIS, du vérificateur externe des comptes et de la DSI et a souligné le rôle essentiel qu’ils jouaient dans les mécanismes d’audit et de supervision de l’OMPI ainsi que dans les activités de conseil aux États membres. Dans un souci de concision, le groupe B a rappelé les déclarations qu’il avait formulées au sujet de ces rapports à la trente et unième session du PBC et réitéré les vues exprimées à cette occasion.
4. La délégation de la Chine a remercié la DSI pour son rapport annuel. La délégation s’est déclarée satisfaite des travaux que la DSI avait menés au cours de l’année écoulée et approuvait le système de gestion des dossiers que la division avait mis au point et utilisait dans le cadre des investigations. Elle était d’avis que les enquêtes constituaient des informations sensibles et que l’OMPI devrait utiliser des systèmes qu’elle avait elle‑même mis au point pour traiter ce type d’informations, car cela était vraiment nécessaire. S’agissant de l’évaluation externe de la qualité menée par la DSI afin de veiller à ce que la fonction d’évaluation soit conforme aux normes internes et externes, et en particulier aux normes des Nations Unies, la délégation s’est félicitée de cette initiative et attendait avec intérêt l’évaluation externe de la qualité des fonctions d’audit interne et d’investigation en 2020. Dans l’intervalle, elle a encouragé la DSI à collaborer avec ses homologues d’entités au sein et en dehors du système des Nations Unies. Elle a remercié le Directeur général et tous les services concernés d’avoir mis en œuvre activement toutes les recommandations et les conclusions. Elle espérait que les programmes concernés continueraient de renforcer la mise en œuvre des recommandations hautement prioritaires. La délégation attachait une grande importance à la fonction de supervision et d’audit et était d’avis que le système de supervision, composé de l’OCIS, du vérificateur externe des comptes, de la DSI et du médiateur, revêtait une grande importance dans la réalisation des objectifs stratégiques et l’amélioration de la qualité de la gestion. La délégation a encouragé l’OMPI à continuer de mettre en œuvre toutes les recommandations de supervision afin d’améliorer le mécanisme de supervision et d’accomplir de nouveaux progrès.
5. La délégation de l’Iran (République islamique d’) a remercié le directeur de la DSI d’avoir présenté son rapport annuel, qui rendait compte des activités de supervision interne menées au cours de la période considérée. La délégation attachait une grande importance aux travaux effectués par la DSI avec la plus grande indépendance et avait conscience de sa contribution au renforcement de la transparence et de l’efficacité de la supervision interne au sein de l’Organisation. La délégation s’est également félicitée de la coopération continue entre la DSI, l’OCIS et le vérificateur externe des comptes. Elle a accueilli avec intérêt la conclusion du rapport selon laquelle les activités de renforcement des capacités menées par l’OMPI contribuaient à la réalisation des objectifs stratégiques de l’Organisation et répondaient aux besoins des États membres en matière de développement. En outre, la délégation a souligné l’importance de la coopération de la DSI avec les services de supervision interne, ou du même type, d’autres organismes des Nations Unies et d’institutions financières multilatérales. Elle a encouragé la DSI à poursuivre ses collaborations actives et utiles et son travail en réseau avec d’autres organismes et entités des Nations Unies, et en particulier à continuer de participer activement à la réunion annuelle des représentants des services d’enquête des Nations Unies. En conclusion, la délégation a relevé avec satisfaction qu’aucun cas ni aucune activité qui aurait pu être considéré comme compromettant l’indépendance des activités de la DSI n’avait été observé.
6. La délégation de la Fédération de Russie, parlant au nom du groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale, a remercié le directeur de la DSI pour son rapport. Le groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale a félicité chaleureusement la DSI pour les efforts qu’elle avait déployés afin de veiller à la reddition de comptes, à la transparence et au professionnalisme au sein de l’Organisation ainsi que pour faire en sorte que de nouvelles pratiques appropriées soient mises en place. S’agissant de l’évaluation de la qualité conformément aux normes du Groupe des Nations Unies pour l’évaluation, le groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale a salué le fait qu’une telle évaluation porte sur la supervision interne de l’OMPI. Le groupe a également pris note des mesures relatives à l’atténuation des risques et à la lutte contre la fraude, ainsi que des recommandations relatives à la manière dont les ressources de l’Organisation pouvaient être évaluées, et il les jugeait très importantes. En particulier, dans le cadre de la transformation numérique à l’OMPI, le groupe estimait qu’il importait d’optimiser les processus et de mettre au point de nouveaux outils qui pourraient être utilisés pour les nouvelles procédures qui étaient mises en place. Le groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale a fait observer que, dans l’environnement de l’intelligence artificielle notamment, les processus automatisés et l’apprentissage automatique pourraient être extrêmement utiles à l’avenir. Il était convaincu que la numérisation des offices de propriété intellectuelle serait particulièrement importante et que l’expérience acquise dans ce domaine présenterait un intérêt pour tous les États membres. Pour conclure, le groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale souhaitait qu’une attention particulière soit accordée à certaines questions qui étaient en cours d’intégration, en particulier celles relatives à l’égalité des sexes et les activités réalisées dans le cadre des partenariats de l’OMPI. Là encore, le groupe souhaitait que la pratique de l’OMPI sur ces questions soit harmonisée avec celle des autres institutions des Nations Unies.
7. La délégation des États‑Unis d’Amérique a salué les travaux accomplis par la DSI au cours de la période considérée et accueillait avec intérêt les informations contenues dans le rapport. La délégation a remercié la DSI d’avoir répondu à sa déclaration et aux demandes d’information qu’elle avait formulées au cours de la session du PBC. Cependant, elle souhaitait que le directeur de la DSI précise si le cas de représailles fondé dont il était question dans ce rapport était le même que celui décrit dans le rapport établi par l’OCIS.
8. La délégation de la Fédération de Russie a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale et a remercié le directeur de la DSI d’avoir établi le rapport annuel. La délégation a salué la contribution apportée par la DSI au renforcement des fonctions de contrôle interne et à la mise en place de pratiques de premier ordre en matière d’audit à l’OMPI. Elle soutenait la participation accrue de la DSI à la lutte contre la fraude et contre les abus ainsi qu’à l’élaboration de modèles pédagogiques thématiques. La délégation a souligné un point qui revêtait une importance particulière pour elle, à savoir le travail efficace accompli par la DSI en ce qui concernait l’évaluation de la gestion des ressources de l’Organisation ainsi que la mise en œuvre d’initiatives relatives à l’élaboration d’une stratégie numérique visant à élargir l’accès à l’information. En outre, la délégation a souhaité attirer l’attention sur les conclusions relatives à l’amélioration possible du système de gestion de l’information et des connaissances utilisé dans le cadre des partenariats de l’OMPI. Il ne faisait aucun doute que les pratiques de l’OMPI étaient à l’avant‑garde de ce qui se faisait au sein du système des Nations Unies dans son ensemble, et la délégation espérait que la DSI poursuivrait ses travaux pour continuer à disposer d’une évaluation indépendante de la qualité et de l’efficacité des activités de l’Organisation. Les propositions de la DSI relatives aux processus d’intégration et de gestion des services d’intelligence artificielle, d’automatisation et de robotisation revêtaient une importance particulière et appelaient une analyse plus approfondie, et la délégation souhaitait que les résultats provisoires de tout examen soient mis à la disposition des États membres. La délégation considérait que le fait d’associer les États membres de l’OMPI à l’examen du programme de travail pour la période suivante constituait une bonne pratique. Elle serait certainement très heureuse de participer à un tel processus visant à mettre en œuvre les recommandations formulées.
9. Avant de répondre aux questions posées par les différentes délégations, le directeur de la DSI les a toutes remerciées pour leurs paroles aimables à l’égard du travail accompli par la DSI, qui étaient encourageantes et motivantes. Le directeur de la DSI a pris note des observations ainsi que des suggestions formulées par les délégations et a indiqué qu’il en serait dûment tenu compte dans le processus de planification. En réponse à la question posée par la délégation de la Chine au sujet de l’évaluation externe de la qualité de la fonction d’audit et d’évaluation à laquelle la DSI devrait procéder, le directeur de la DSI a déclaré qu’une telle évaluation était en cours et était attendue cette année. Il serait rendu compte des conclusions dans le rapport suivant aux assemblées. S’agissant de la question soulevée par la délégation des États‑Unis d’Amérique, le directeur de la DSI a précisé que le cas, comme cela avait été indiqué lors de la session du PBC, serait traité conformément aux dispositions de la politique de protection contre les représailles. Le directeur de la DSI a ajouté que l’autorité compétente rendrait une décision définitive sur les allégations de représailles et qu’il était disposé à procéder à des entretiens bilatéraux, au besoin.
10. L’Assemblée générale de l’OMPI a pris note du “Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne” (document WO/GA/53/2).

## Point 12 de l’ordre du jour unifié

## Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI, y compris les noms de domaine

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/GA/53/8.
2. Le Secrétariat a indiqué que le document faisait le point sur les activités menées par le Centre en sa qualité de prestataire international de services extrajudiciaires rapides et économiques de règlement des litiges de propriété intellectuelle. Le Secrétariat a affirmé que le Centre administrait des litiges et mettait à disposition ses compétences juridiques et institutionnelles en matière de règlement extrajudiciaire de ces litiges, y compris pour les offices de propriété intellectuelle et les bureaux de droit d’auteur des États membres. Le Secrétariat a indiqué que le document contenait également des informations sur les activités de l’OMPI relatives aux noms de domaine. Il portait sur les litiges relatifs aux noms de domaine administrés par le Centre, principalement en vertu des Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP) établis par l’OMPI. En outre, il passait en revue des faits de politique générale, notamment la révision par l’Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) des principes UDRP et la suite donnée aux recommandations faites par les États membres dans le contexte du deuxième processus de consultations de l’OMPI sur les noms de domaine de l’Internet.
3. La délégation de Singapour a souligné que l’Office de la propriété intellectuelle de Singapour (IPOS) était le premier office de propriété intellectuelle à collaborer avec le Centre en matière de règlement extrajudiciaire des litiges. La délégation a pris note avec satisfaction de la présence d’un représentant du Centre à Singapour et du rôle crucial joué par le Centre dans l’appui aux activités régionales de règlement extrajudiciaire des litiges, y compris par l’intermédiaire de sa liste d’intermédiaires neutres à Singapour. La délégation a fait observer que Singapour était en bonne position pour contribuer à résoudre les litiges de propriété intellectuelle, en particulier face aux défis posés par l’actuelle pandémie. La délégation a fait valoir les options de médiation et d’expertise de l’OMPI adaptées aux procédures de l’IPOS, ainsi que les séminaires et ateliers favorablement accueillis qu’avaient organisés le Centre et l’IPOS. La délégation a pris note de son programme renforcé de promotion de la médiation, qui couvre une grande partie des frais de médiation des parties et a permis d’attirer un grand nombre de litiges administrés par le Centre. La délégation a dit attendre avec intérêt l’adoption plus large du règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle et considérait le Centre comme un partenaire important dans ce contexte. La délégation a également souligné la Convention de Singapour sur la médiation récemment conclue, qui aide les parties à faire respecter les accords de règlement dans le monde entier, et a relevé la valeur que Singapour et l’OMPI pouvaient, ensemble, offrir aux entreprises et aux utilisateurs de la propriété intellectuelle par le biais des modes extrajudiciaires de règlement des litiges.
4. La délégation de la Chine a reconnu que la médiation et l’arbitrage étaient des modes importants de règlement des litiges de propriété intellectuelle et que, en tant que tels, ils faisaient partie intégrante du système de la propriété intellectuelle. La délégation a pris note des activités menées dans le pays par l’Administration nationale chinoise de la propriété intellectuelle depuis 2014 en matière de médiation et d’arbitrage, y compris la création de nombreuses organisations de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle comptant des équipes professionnelles de médiateurs et d’arbitres à plein temps et à temps partiel. La délégation a noté que ces activités avaient abouti à des résultats positifs, un certain nombre de litiges de propriété intellectuelle ayant été réglés par la médiation et l’arbitrage. La délégation appuie activement les activités du Centre et souhaite étendre son aide, en coopération avec l’OMPI et les États membres.
5. La délégation du Royaume‑Uni, parlant au nom du groupe B, a reconnu que les mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges tels que la médiation et l’arbitrage diminuaient les frais juridiques et offraient aux parties la possibilité de régler leurs différends plus rapidement et à l’amiable. Faisant observer que le Centre offrait déjà des services adaptés à certains secteurs, la délégation s’est demandé s’il avait été envisagé que les activités du Centre traduisent des objectifs stratégiques plus généraux. La délégation a noté qu’il pourrait être intéressant d’examiner le nombre de litiges dans les domaines de la santé, des sciences de la vie et des technologies vertes, et qu’il pourrait être utile d’envisager un mécanisme rapide de règlement des litiges pour soutenir la disponibilité des innovations dans ces domaines tout en répondant aux besoins des titulaires de droits. La délégation s’est dite satisfaite de la manière dont le Centre partageait ses compétences avec les offices de propriété intellectuelle du monde entier. Elle s’est également félicitée des activités de sensibilisation menées par le Centre et de l’élaboration d’accords types de recherche‑développement prévoyant des mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges. La délégation a félicité l’OMPI à l’occasion du vingtième anniversaire des principes UDRP et a reconnu l’incidence positive que ces principes avaient eue sur le règlement rapide et économique des litiges relatifs aux noms de domaine. La délégation a pris note des faits nouveaux intervenus dans le système des noms de domaine de l’Internet (DNS) et a souligné qu’il était important de maintenir des modes de gestion des droits simples et efficaces pour les titulaires de droits. La délégation a fait état du processus en cours au sein de l’ICANN pour examiner les mécanismes de protection des droits et a reconnu l’engagement de l’OMPI en la matière. Elle a encouragé les parties prenantes à continuer de participer activement aux structures appropriées afin de garantir l’efficacité continue des mécanismes de protection des droits.
6. La délégation de l’Iran (République islamique d’) a reconnu l’importance des activités menées par le Centre en sa qualité de prestataire international de services extrajudiciaires rapides et économiques de règlement des litiges de propriété intellectuelle, ainsi que de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine. La délégation s’est félicitée des initiatives prises par le Centre pour faciliter l’accès des utilisateurs potentiels aux procédures extrajudiciaires de l’OMPI en matière de règlement des litiges, en particulier ses outils d’administration des litiges en ligne, y compris le générateur de clauses de l’OMPI. La délégation a souligné l’utilité du Guide de l’OMPI sur les modes extrajudiciaires de règlement des litiges pour les offices de propriété intellectuelle et les tribunaux, et a pris note des options qu’il offrait aux parties prenantes pour intégrer les modes extrajudiciaires de règlement des litiges à leurs procédures. La délégation a vivement encouragé la poursuite de cette collaboration, y compris avec l’organisation de programmes de formation et d’activités de promotion.
7. La délégation de la République de Corée a relevé l’importance des modes extrajudiciaires de règlement des litiges, compte tenu en particulier de l’évolution de l’environnement mondial et de l’appui continu apporté par la République de Corée aux activités du Centre. La délégation a pris acte du mémorandum d’accord conclu entre le Ministère de la culture, des sports et du tourisme de la République de Corée et l’OMPI, qui établissait des fonds fiduciaires aux fins de la promotion des modes extrajudiciaires de règlement des litiges, et a mis l’accent sur la mise en œuvre de projets de collaboration comme le programme de promotion de la médiation organisé par l’OMPI et le ministère, ainsi que les webinaires de médiation. En outre, la délégation a pris note des mesures prises par le gouvernement, y compris la récente modification de la loi sur le droit d’auteur, pour aider à faire de la médiation une option importante dans les litiges en matière de droit d’auteur. La délégation a réaffirmé sa volonté de promouvoir les modes extrajudiciaires de règlement des litiges et de collaborer avec l’OMPI dans ce domaine.
8. La délégation des États‑Unis d’Amérique a fait part de son appui à la déclaration faite par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B. En matière de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine, elle a noté en outre que, pour le déploiement des domaines génériques de premier niveau, des mécanismes de protection appropriés des droits devaient être en place pour éviter les atteintes aux marques, la confusion des consommateurs, la fraude et la perte générale de confiance du public dans le système des noms de domaine. La délégation continue de surveiller l’adéquation des mécanismes de protection des droits existants pour lutter contre le cybersquattage, à mesure que le système des noms de domaine se développe. La délégation a reconnu l’importance du respect de la confidentialité, mais a également souligné que l’accès aux données figurant dans les répertoires WHOIS était essentiel pour l’application des lois et des droits par les titulaires de droits de propriété intellectuelle, ainsi que pour la cybersécurité, la protection des consommateurs et un ensemble d’objectifs juridiques, politiques et sociaux. La délégation a fait observer qu’elle suivait de près les travaux menés par l’ICANN pour élaborer des politiques relatives à un nouveau cadre visant à garantir que les parties ayant des intérêts légitimes aient accès aux données figurant dans les répertoires WHOIS.
9. Le Secrétariat a remercié toutes les délégations qui se sont exprimées et ont fait part de leur appréciation pour les activités du Centre, ainsi que pour la confiance témoignée par leurs utilisateurs des services de règlement extrajudiciaire des litiges. En ce qui concerne la question posée au nom du groupe B, au sujet de la fourniture de services de règlement extrajudiciaire des litiges dans le cadre de l’actuelle pandémie, le Secrétariat a fait remarquer qu’une grande partie des activités du Centre étaient déjà menées en ligne, y compris en particulier la gestion des litiges relatifs aux noms de domaine, mais aussi la conduite de la médiation et de l’arbitrage. Le Secrétariat a reconnu le rôle des infrastructures informatiques du Centre dans la transition sans heurt vers le travail à distance, et a également pris note de la forte demande en faveur des outils en ligne du Centre. Le Secrétariat s’est félicité des observations formulées par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B sur la question des solutions efficaces pour les litiges survenant dans certains domaines d’intérêt public. Le Secrétariat a relevé cette importante question et a pris note de la priorité continue accordée par le Centre à la fourniture de services rapides et économiques aux utilisateurs. Le Secrétariat a souligné la possibilité d’un arbitrage accéléré de l’OMPI et a pris note de la procédure de médiation proposée par le Centre afin d’éviter aux parties des procédures judiciaires susceptibles d’entraîner des délais et des coûts importants.
10. Le Directeur général a pris note de la demande formulée par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B au sujet des litiges administrés par le Centre dans des domaines d’intérêt général particuliers, et des éventuelles procédures pour traiter ces litiges rapidement et à moindre coût. Le Directeur général a indiqué que des données anonymes pouvaient être mises à disposition pour ces litiges et que des options adaptées de règlement extrajudiciaire seraient examinées plus avant compte tenu de l’importance particulière des actifs de propriété intellectuelle dans certains domaines d’intérêt général.
11. L’Assemblée générale de l’OMPI a pris note du document intitulé “Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI, y compris les noms de domaine” (document WO/GA/53/8).

[Fin du document]